

Délibération n° BUR. – 36 – 15 septembre 2023 – Fixation du taux de participation de l'assuré social pour aux honoraires des chirurgiens-dentistes et actes relevant des soins dentaires

Par lettre en date du 29 août 2023, notifiée par courriel le 30 août 2023, la Direction générale de l'UNCAM a saisi l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article L. 160-13 du code de la sécurité sociale (CSS), d'une proposition de fixation du taux de participation de l'assuré social pour les honoraires des chirurgiens-dentistes et des actes relevant des soins dentaires.

Dans le prolongement de sa délibération n°29 du 24 juillet 2023¹ sur le projet de décret en conseil d'Etat modifiant les limites de la participation de l'assuré pour les honoraires et actes relevant des soins dentaires, l'UNOCAM accueille défavorablement cette proposition de relèvement du taux du ticket modérateur sur les soins dentaires, qui s'inscrit dans le cadre du transfert de charges de l'Assurance maladie obligatoire (AMO) vers les organismes complémentaires santé (AMC) de 500 M€ en année pleine.

A l'occasion de cette saisine qui parachèvera la modification du cadre juridique, l'UNOCAM rappelle qu'elle reste dans l'attente des derniers éléments relatifs à la liste des exceptions prévues par arrêté ministériel et aux sujets techniques pour assurer une mise en œuvre opérationnelle dans des conditions satisfaisantes.

Au moment de l'élaboration de la nouvelle stratégie nationale de santé (SNS) pour la période 2023-2033 et à la veille de présentation du PLFSS pour 2024, l'UNOCAM appelle les pouvoirs publics à faire du dialogue avec les représentants des OCAM un élément central de notre projet collectif pour la santé. Il est d'autant plus nécessaire que la transformation du système de santé suppose des investissements importants qui nécessiteront de faire des choix et d'articuler au mieux AMO et AMC.

En conséquence, l'UNOCAM rend un avis défavorable sur cette proposition de décision de l'UNCAM sur le taux de participation de l'assuré social pour les honoraires des chirurgiens-dentistes et des actes relevant des soins dentaires.

Délibération adoptée à la majorité

¹ [Lien vers la délibération UNOCAM n°29 du 24 juillet 2023 portant avis sur le projet de décret en conseil d'Etat relatif à la participation des assurés aux honoraires des chirurgiens-dentistes et actes relevant des soins dentaires](#)